



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte-rendu**  
**Séance du 26 février 2019**

En Exercice : 15 L'An Deux Mil dix-neuf,  
Présents : 10 Le 26 février à dix-neuf heures  
Votants : 12

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 février 2019, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Raymond PICARD, Maire.

**Présents** : MM. & MMES Raymond PICARD, Maire, Lionel RIVOIRE, Christiane NEUTRE, Adjoint au Maire, Jocelyne ZAJEWSKI, Rachel MABIRE, Fabrice LETELLIER, Michel MANTELET, Jean BERT, Fabien CAGNIARD, Jacques LE CARPENTIER, Conseillers.

**Absents excusés** : MM. Francis LETELLIER, Alain BRUNEL, Rudy RUFFEL, et Mmes Karine LEGRAND, Valérie SICOT-MOZES

**Ont donné pouvoir** : M. Francis LETELLIER à M. Raymond PICARD, M. Alain BRUNEL à M. Lionel RIVOIRE

Monsieur Lionel RIVOIRE est désigné secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 18 décembre 2018) ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Raymond PICARD, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux présents.

**ORDRE DU JOUR**

**Rapporteur : Le Maire**

- Approbation compte-rendu conseil municipal du 18/12/2018
- Désignation secrétaire de séance

**Délibérations :**

- Adhésion au service « RGPD » pour l'informatisation des collectivités et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)
- Préparation du budget – subventions
- Mise en place de l'amortissement du fonds de concours rue du Londel
- Avis sur le nouveau montant des charges nettes transférées pour la commune d'Authie

**Points d'actualités :**

- Renouvellement contrats assurance du personnel
- Alignements des RD
- Projet priorité à droite
- Projet carrefour Grosse Devise du Département
- Projet piste cyclo pédestre vers Biéville-Beuville
- Info. sur mutuelle communale
- Choix d'un logo

## Informations et Questions diverses :

### **N° 2019 – 01 ADHÉSION AU SERVICE « RGPD » DU SYNDICAT MIXTE SMICO ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)**

**Objet :** Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

#### **EXPOSE PREALABLE**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le **Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités** (dit le « **SMICO** »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les dites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le **SMICO** présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le **SMICO** a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le **SMICO** propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

#### **LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- de mutualiser ce service avec le **SMICO**,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le **SMICO** comme étant le DPD de la collectivité.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le SMICO**
- **d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**
- **d'autoriser le Maire à désigner le SMICO, comme étant notre Délégué à la Protection des Données**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la lecture des résultats du compte administratif 2018 qui sera plus largement évoqué lors du prochain conseil municipal du mois de mars 2019.

**N° 2019 – 02 SUBVENTIONS 2019**

**Objet : Subventions 2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des 12 voix exprimées de voter les subventions suivantes pour 2019 :

ADMR de la Vallée du Dan :	400 €
Comité de Jumelage avec Gerbrunn :	300 €
Comité des Fêtes :	1400 €
Normandie Mémoire :	30 €
SNSM du Calvados :	100 €
Association Etoile Sportive :	250 €
EPHAD Douvres-la-Délivrande :	450 €

**N° 2019 – 03 MISE EN PLACE DE L'AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS  
RUE DU LONDEL**

**Objet : Mise en place de l'amortissement du fonds de concours rue du Londel**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise lors du conseil municipal du 27 mars 2018 (n°2018-15) relative à la validation d'un fonds de concours versé à la Communauté Urbaine Caen la mer pour les travaux de réalisation de l'opération rue du Londel.

Le montant de cette participation est de 14 676,20 €.

Ces frais doivent donner lieu à un amortissement qui permet d'étaler la charge en fonctionnement sur plusieurs exercices. Toutefois, il est possible d'amortir en une seule fois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents, par 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, d'amortir le fonds de concours rue du Londel pour une durée de 5 ans à compter de l'année 2019.

**N° 2019 – 04 CLECT – RAPPORT N°1-2019 CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE SUR  
LE MONTANT DES CHARGES TRANSFÉRÉES EN VOIRIE POUR LA COMMUNE  
D'AUTHIE**

**Objet : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Rapport n°1-2019 Transfert de charges suite à la création de la Communauté Urbaine Caen la mer au 1<sup>er</sup> janvier 2017-Correction erreur matérielle sur le montant des charges transférées en voirie pour la commune d'Authie**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées par les communes à la communauté urbaine. En date du 22 janvier 2019, la CLECT a décidé du nouveau montant des charges nettes transférées pour la commune d'Authie, au titre de la compétence voirie/coût de renouvellement du matériel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;  
Vu les statuts de la C.U Caen la Mer ;  
Vu la notification du rapport d'évaluation n° 1-2019 de la CLECT ;

**Considérant** la nécessité de se prononcer sur la notification du rapport d'évaluation n° 1-2019 de la CLECT ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d' :**

- 1) Approuver la notification du rapport d'évaluation n° 1-2019 figurant en pièce jointe ;
- 2) Autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

## POINTS D'ACTUALITES

### **Rapporteur : Le Maire**

1. Renouvellement contrats assurance du personnel
2. Alignements des RD
3. Projet priorité à droite
4. Projet carrefour Grosse Devise du Département
5. Projet piste cyclo pédestre vers Biéville-Beuville
6. Information sur mutuelle communale
7. Choix d'un logo

#### **1. Renouvellement contrats assurance du personnel :**

Comme chaque année, nous avons reçu le dossier de renouvellement du contrat d'assurance du personnel CNP. Il a été stipulé par la Trésorerie qu'il n'y avait pas besoin de délibérer.

#### **2. Alignements des RD :**

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier reçu du Conseil Départemental du Calvados relatif à l'abrogation des plans d'alignement visant particulièrement les routes départementales. Il est à noter que sauf refus express de notre part dans un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier, ces plans seront abrogés. Le conseil municipal émet un avis favorable ; il n'y a pas d'objection.

#### **3. Projet priorité à droite :**

Un point est fait sur le projet du plan de circulation et sécurisation de la commune.

Le Département ne souhaite pas l'installation des 4 panneaux « Stop » au carrefour RD222/ Plumetot-Colleville et retarde le projet en 2020.

La réfection de la RD220 rue de l'Eglise de la mairie au carrefour Haute Rue sera effectuée vers le 2<sup>ème</sup> semestre 2019, après le 6 juin sans ralentisseur. Ceux-ci seront réalisés plus tard par la Communauté Urbaine Caen la Mer.

#### **4. Projet carrefour Grosse Devise du Département :**

L'aménagement du carrefour en routes perpendiculaires avec « Tourne à gauche » et courbes «ralentisseuses» est évoqué mais une autre proposition est à l'étude suite à la réunion des maires.

#### **5. Projet piste cyclo pédestre vers Biéville-Beuville :**

Elle serait réalisable de la mairie jusqu'au Ponchet vers Biéville-Beuville.

Le Département ne subventionne que les voies cyclables. Nous allons relancer les services de la Communauté Urbaine Caen la mer pour la réalisation d'une voie douce. Il y aura des acquisitions foncières à prévoir.

#### **6. Information sur mutuelle communale :**

La mutuelle AXA souhaiterait organiser une réunion publique dans la salle communale pour proposer à la population une mutuelle complémentaire. Le conseil municipal donne son accord avec la signature d'un contrat de location et aucune diffusion de listing.

#### **7. Choix d'un logo :**

Pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement, il est évoqué l'achat d'une médaille communale comportant un logo de la commune. Plusieurs projets sont à l'étude. Le logo retenu sera utilisé sur tous les documents et les médailles.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Informations diverses et Questions diverses :**

- M. Raymond PICARD évoque la possibilité d'augmenter le temps de travail d'un agent administratif d'une ou deux heures par semaine. Le conseil municipal émet un avis favorable. Nous allons contacter le Centre de Gestion du Calvados pour la mise en place.

Il est à prévoir d'autres travaux et projets dans la commune :

- la réparation de la toiture du préau,
- la peinture intérieure de l'ancienne salle de l'école,
- l'accessibilité mairie : à étudier et voir les différentes instances pour subventions : DETR, Conseil Départemental, CRAM...,
- l'effacement des réseaux.

Une armoire « fibre » de l'opérateur Orange est prévue d'être posée cette année à proximité du transformateur rue de l'Eglise/rue Grande Cour. Et le branchement sera effectif en 2020.

La commission de sécurité du SDIS est prévue le 18 mars prochain et un pré-contrôle sera effectué par le Bureau Véritas le 12 mars.

- M. Jean BERT nous informe que le Syndicat des eaux du Thaon est dissous.

- M. Fabien CAGNIARD évoque les coulées de boue et les dégâts sur la route du Londel avec une route devenue impraticable. Et que tous les habitants n'ont pas reçu de courrier relatif à la pose du compteur LINKY.

- M. Michel MANTELET communique à M. Fabrice LETELLIER le fonctionnement du site internet.

- M. Lionel RIVOIRE présente un piège sélectif à frelons asiatiques. Une information sera prochainement diffusée à tous les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10. Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 26 mars 2019 à 19 h 00.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire, Raymond PICARD

